



Paris, le 22 octobre 2010

Franc succès de l'introduction en bourse de STENTYS sur NYSE Euronext Paris

L'offre au public sursouscrite plus de deux fois et le placement global 1,1 fois

- **Prix de l'offre : 12 € par action**
- **Montant levé par la société : 22,7 M€, hors exercice de l'option de sur-allocation**
- **Premières négociations le 25 octobre 2010 sous la forme de promesses d'actions**

STENTYS, société de technologie médicale commercialisant une nouvelle génération de stents innovants pour le traitement de l'infarctus du myocarde, annonce les modalités définitives de son introduction sur le compartiment C d'Euronext Paris (ISIN : FR0010949404—Mnémonique : STNT).

A l'issue de cette opération, STENTYS lèvera 22,7 millions d'euros, destinés notamment à assurer la commercialisation de ses stents innovants en Europe et obtenir les agréments réglementaires nécessaires pour la commercialisation aux Etats-Unis.

Gonzague Issenmann, directeur général et co-fondateur de STENTYS déclare : « Nous sommes très heureux du succès de cette introduction en bourse. Nous tenons à remercier nos actionnaires historiques et nouveaux de leur confiance, et plus particulièrement les actionnaires individuels. »

Jacques Séguin, président et co-fondateur de STENTYS, commente : « Notre technologie de rupture a su convaincre les investisseurs. Nous disposons désormais des moyens nécessaires pour imposer le stent *auto-apposant* de STENTYS comme traitement de référence de la crise cardiaque, un marché de 2,3 milliards de dollars. »

CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'OFFRE

Prix de l'Offre

- Le prix de l'offre à prix ouvert et du placement global est fixé à 12 euros par action, milieu de la fourchette initiale indicative.
- Ce prix d'offre fait ressortir une capitalisation boursière de STENTYS d'environ 87 millions d'euros post augmentation de capital.

Taille de l'Offre et Produit brut de l'opération (avant option de sur-allocation)

- La société a décidé de ne pas exercer la clause d'extension et d'émettre en conséquence un total de 1 893 939 actions nouvelles
- Le produit brut de l'émission sera d'environ 22,7 millions d'euros
- STENTYS a consenti à Société Générale pour le compte des établissements garants, une option de sur-allocation, exerçable du 22 octobre 2010 jusqu'au 19 novembre 2010 (inclus), portant sur un nombre maximum de 139 262 actions nouvelles, soit un montant d'environ 1,7 million d'euros.

Répartition de l'Offre (hors option de sur-allocation)

Face à la forte demande du public, il a été décidé de doubler le nombre de titres alloués à la tranche réservée à l'OPO conduisant à la répartition suivante de l'offre :

- Placement Global : 1 498 500 actions allouées aux investisseurs institutionnels (soit environ 18 millions d'euros et 79 % du nombre total des titres offerts).

- Offre à prix ouvert (OPO) : 395 439 actions au public (soit environ 4,7 millions d'euros et 21 % du nombre total des titres offerts, soit le double de la tranche initialement réservée).
- Dans le cadre de l'OPO, la fraction d'ordres A1 sera servie à 100% et la fraction d'ordres A2 sera servie à 95%.

Calendrier de l'Offre

- Les négociations sur le marché Euronext Paris (compartiment C) débuteront le 25 octobre 2010 sous la forme de promesses d'actions.
- Le Règlement-livraison est prévu le 27 octobre 2010.
- La date limite d'exercice de l'option de sur-allocation est fixée au 19 novembre 2010, fin de la période de stabilisation éventuelle.

Les partenaires de l'opération étaient les suivants :



Chef de File et Teneur de Livre



Membre du syndicat de placement

PiperJaffray

Co-Chef de File

Allegro finance

Conseil de la société

Informations publiques

Les documents juridiques et financiers devant être mis à la disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la Société, 25, rue de Choiseul - 75002 PARIS. Des exemplaires du Prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 12 octobre 2010 sous le numéro 10-362 sont disponibles, sans frais, auprès de la Société et auprès du Chef de File et Teneur de Livre et du co-Chef de File. Le Prospectus peut être consulté sur les sites Internet de la Société (www.stentys.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Stentys attire l'attention du public sur la section 4 « Facteurs de risque » figurant dans le document de base enregistré par l'AMF et, notamment, sur le risque spécifique lié aux deux accords de licence dont bénéficie la Société, ainsi que dans la section 2 « Facteurs de risques » figurant dans la note d'opération visée par l'AMF.

A propos de STENTYS :

Basée à Paris et à Princeton, N.J. (USA), la société STENTYS a développé une nouvelle génération de stent pour le traitement de l'infarctus du myocarde aigu. Fondée par Jacques Séguin, Professeur en Chirurgie Cardiaque, et Gonzague Issenmann, STENTYS a reçu le marquage CE de ses produits phares en 2010, les stents « auto-apposants » qui s'adaptent aux changements anatomiques des artères après l'infarctus et évitent les problèmes de malapposition liés aux stents conventionnels. STENTYS a commencé ses activités de commercialisation dans plusieurs pays européens.

Plus d'informations sur la société sur le site internet : www.stentys.com

Citigate
Dewe Rogerson

Analystes

Agnès Villeret - Tel: +33 (0)1 53 32 78 95 - agnes.villeret@citigate.fr

Presse

Servane Taslé – Tél : +33 (0)1 53 32 78 94 / (0)6 66 58 84 28 – servane.tasle@citigate.fr

Lucie Larguier - Tel : +33 (0)1 53 32 84 75 - lucie.larguier@citigate.fr

Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Stentys dans un quelconque pays. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué ne constitue notamment pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis d'Amérique.